

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/54C

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS 2026-2028 « PERCEPTION DES USAGERS À L'ÉVOLUTION NATURELLE ET ANTHROPIQUE DU LITTORAL SABLEUX ET MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODE SCIENTIFIQUE INNOVANTE POUR DÉPLOYER UNE MÉDIATION SCIENTIFIQUE » ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON ET L'ASSOCIATION SABLE VAGUE ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU CYCLE 5 DE L'OBSCAT (2026-2028).

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	34
En exercice :	37	Vote :	0
Présents :	29	Contre :	0
		Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET.

Absents excusés ayant donné procuration :

Sylvie BEAULIEU donne pouvoir à René MONTALAT
Carole DEL POSO donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Claudette GUIRAUD donne pouvoir à Marie-Claude PADROS
Frédéric TOMASINI donne pouvoir à Guillaume RICHER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Absents excusés :

Pascale GUICHARD, Pascal RENAUD, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Christophe MANAS

Date de convocation :

15 avril 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2019, la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) ont décidé, dans le cadre du volet défense contre la submersion marine et l'érosion côtière de la GEMAPI, de s'associer au partenariat ObsCat, né à l'initiative de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMMCU) et rejoint par la commune de Leucate en 2015, permettant d'avoir un prisme de perception des phénomènes géophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire.

Tous les partenaires souhaitent prolonger ce partenariat, d'autant plus que par délibération du conseil communautaire n°2025-07/34C, la CCSR acte la création d'une gouvernance partenariale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) à l'échelle de la côte sableuse catalane.

Le nouveau partenariat du cycle 5 (2026-2028) de l'ObsCat, déployé à l'échelle de l'unité sédimentaire, constitue le périmètre pertinent d'observation des phénomènes géophysiques permettant d'élever le niveau de connaissance sur l'évolution morpho-dynamique de la zone côtière.

Cet outil permet d'avoir une vision prospective à moyen terme en lien avec l'enjeu de l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. Les prescriptions de l'ObsCat en matière d'orientations de gestion et d'aménagement représentent une véritable plus-value pour l'ensemble des collectivités en charge de gestion du littoral, en favorisant les modes de gestion adaptés, complémentaires, et innovants, avec une priorité donnée à la restauration des fonctionnements naturels.

En complémentarité des campagnes de suivis réguliers et d'expertises réalisés dans le cadre de l'ObsCat il est nécessaire de coupler le développement de la connaissance par la sensibilisation des gestionnaires et des usagers, en particulier dans le cas de la construction de la SLGITC de la côte sableuse catalane.

En ce sens, l'association SAVE et les maîtres d'ouvrages (PMMCU, la commune de Leucate, la CCACVI et la CCSR) ont décidé d'un commun accord de mener un projet de recherche de médiation scientifique, désigné par « Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique ».

Dans le cadre de ce partenariat, il convient de conclure une convention avec l'association SAVE précisant les modalités techniques, administratives et financières pour la réalisation d'un projet de sensibilisation.

Cette convention, nommée « Convention de recherche et développement partagés 2026-2028, Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique », entre les 4 maîtres d'ouvrages (PMMCU, la commune de Leucate, la CCSR et la CCACVI) et l'association SAVE, vise la réalisation d'un projet de recherche scientifique portant sur la perception des usagers face à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux, à travers la mise en œuvre d'un dispositif de médiation scientifique.

L'association SAVE s'engage à participer au financement du projet de sensibilisation pour la part qui lui revient (au titre de l'autofinancement) et que les coûts d'expertises sont optimisés à cette échelle d'observation.

Le cycle 5 de l'ObsCat (2026-2028) peut bénéficier d'une aide financière de de la Région Occitanie (gestionnaire du FEDER) et également du Plan Littoral 21 (Etat/Région).

Ainsi, le plan de financement partenarial est le suivant (€ HT) :

SAVE (HT)					
Année	2026 (année 13)	2027 (année 14)	2028 (année 15)	Total (2026-2028)	
Coût études	60 700 €	30 350 €	0 €	91 050 €	
Plan de financement partenarial					
SAVE autofinancement (30%)	18 210 €	9 105 €	0 €	27 315 €	
Sous-total (70%)	42 490 €	21 245 €	0 €	63 735 €	
FEDER (31,36%)	9 994 €	9 994 €	0 €	19 988 €	
Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (12,55%)	4 000 €	4 000 €	0 €	8 000 €	
Conseil Départemental 66 (12,55%)	4 000 €	4 000 €	0 €	8 000 €	
Fondation Famille Pla (23,54%)	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	
Reste à charge collectivités (20%)	9 496 €	3 251 €	0 €	12 747 €	
Détails du reste à charge par collectivité	Leucate (18,5%)	1 757 €	601 €	0 €	2 358 €
	PMM (50,5%)	4 795 €	1 642 €	0 €	6 437 €
	CCSR (10,5%)	997 €	341 €	0 €	1 338 €
	CCACVI (20,5%)	1 947 €	667 €	0 €	2 614 €
TOTAL	60 700 €	30 350 €	0 €	91 050 €	

Le reste à charge de chaque collectivité est réparti au prorata de son linéaire côtier.

PMMCU, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet, avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres Maîtres d'ouvrage (hors autofinancement), soit sur toute la période 63 735 € HT.

PMMCU encaisse directement les subventions et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI), soit un montant total de 57 298 € HT.

Le reste à charge pour la CCSR est ainsi de 1 338 € HT.

Les 3 autres maîtres d'ouvrage confient la gestion administrative et financière de l'ObsCat à PMMCU, structure référente et centralisatrice pour les demandes de subventions et les facturations liées aux actions de l'association SAVE.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** la « Convention de recherche et développement partagés 2026-2028, Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique » de l'Observatoire de la côte sableuse Catalane, entre la communauté de communes Sud Roussillon, les autres maîtres d'ouvrages adhérents (Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris et Leucate) et avec le partenaire académique technique association Sable Vague Environnement (SAVE).

↳ **IMPUTE** les dépenses à la section d'investissement du Budget GEMAPI ;

↳ **AUTORISE** le Président ou l'élu délégué en la matière à signer l'ensemble des conventions visant l'amélioration de la connaissance du trait de côte et tout autre document ou convention venant parfaire cette connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

